Nations Unies

S/PV.6777



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6777e séance

Jeudi 31 mai 2012, à 9 heures
New York

Président:	M. Mehdiyev	(Azerbaïdjan)
Membres:	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Chine	M. Tian Lin
	Colombie	M. Alzate
	États-Unies d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Togo	M. Kandangha-Bariki

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Exposé sur la mission du Conseil de sécurité effectuée en Afrique de l'Ouest, du 18 au 24 mai 2012

12-35512 (F)



La séance est ouverte à 9 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Exposé sur la mission du Conseil de sécurité effectuée en Afrique de l'Ouest, du 18 au 24 mai 2012

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite bon retour parmi nous aux membres du Conseil et du Secrétariat qui ont participé à la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés présentés par la Représentante permanente des Etats-Unis, par le Représentant permanent adjoint de la France au nom du Représentant permanent de la France, et par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud.

Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Rice, qui a codirigé la mission du Conseil de sécurité au Libéria.

Mme Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Ambassadeur Loulichki, qui a codirigé cette partie de la mission avec moi, je voudrais, au début de ce compte rendu de la visite du Conseil de sécurité au Libéria, remercier l'administrateur chargé de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), Moustapha Soumaré, ainsi que son équipe, de nous avoir accueillis et d'avoir contribué au succès de notre visite.

Le voyage effectué par le Conseil au Libéria, le premier depuis 2009, visait à examiner les efforts déployés par le pays pour améliorer sa sécurité et ses institutions chargées de l'état de droit, promouvoir la réconciliation nationale et se préparer au retrait progressif de la MINUL. Nous avons également évalué la coopération intermissions entre la MINUL et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), ainsi que les problèmes de sécurité le long de la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire.

Même si notre visite a été brève, nous avons abordé beaucoup de questions. Nous sommes arrivés à Monrovia le 19 mai dans l'après-midi, et nous nous sommes entretenus avec la Présidente Johnson-Sirleaf et les membres de son cabinet. La Présidente Johnson-Sirleaf nous a indiqué qu'au nombre des priorités de son gouvernement figuraient l'amélioration de l'enseignement et des perspectives d'emplois des jeunes, l'accès à une justice équitable, la mise en place d'infrastructures et les efforts de réconciliation. Elle a souligné que la consolidation de l'état de droit, la croissance économique, la gouvernance et le développement humain étaient d'une importance vitale pour l'avenir du Libéria, et s'est félicitée de la solidité du partenariat qui existe entre l'ONU et le Libéria.

Répondant à une question relative à la transition de la MINUL, la Présidente a demandé un appui international accru à la police libérienne, étant donné que la capacité du Libéria à assurer la sécurité doit être renforcée parallèlement à la réduction prévue des effectifs des Nations Unies. Elle a également souligné que la corruption était toujours un problème grave. Notre échange a porté sur les préoccupations régionales, notamment celles relatives à la région frontalière ivoirienne et aux crises au Mali et en Guinée-Bissau, ainsi que sur les défis liés au règlement des différends fonciers dans le pays.

Le lendemain, le Conseil s'est rendu à l'École nationale de formation de la police du Libéria, où nous avons discuté avec la Ministre de la justice, l'Inspecteur général de la police et les directeurs de l'Office de lutte contre la drogue et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation des défis posés à l'état de droit. La Ministre de la justice a souligné la nécessité de décentraliser l'administration de la justice auprès du peuple et a évoqué la future mise en place, dans le cadre des efforts de consolidation de la paix de l'ONU, de cinq centres judiciaires dont le premier ouvrira en juin, ce qui jouera un rôle critique dans l'extension de l'autorité de l'État à l'ensemble du pays. Elle a décrit les mesures préparatoires prises par le Libéria en vue du retrait graduel de la MINUL et demandé que la coordination avec la MINUL se poursuive afin d'assurer une transition en douceur.

Les membres du Conseil ont examiné les difficultés inhérentes à l'amélioration de la sécurité interne au Libéria, en raison notamment des limitations financières, des problèmes de recrutement et d'appui aux avant-postes de sécurité situés dans des zones éloignées, et de la menace posée par les trafiquants internationaux de stupéfiants et la criminalité organisée. La mission a rencontré les chefs de la MINUL et de l'équipe de pays des Nations Unies, à savoir l'unité de police constituée entièrement composée de femmes, ce qui continue de démontrer la valeur de la participation des femmes aux institutions de sécurité du Libéria, et cette unité a également démontré ses connaissances des arts martiaux lors d'exercices de formation de la police.

Nous avons discuté avec les responsables de l'ONU des difficultés de renforcement des capacités de la police du Libéria, y compris son aptitude à former et à appuyer une force suffisamment importante et compétente pour que la MINUL puisse effectuer un retrait progressif responsable. Le Conseil a été informé de la difficulté de remédier aux violations des droits de l'homme, en particulier la violence sexuelle et sexiste. La MINUL a rappelé qu'une coordination

constructive se poursuivait avec les dirigeants du Libéria s'agissant de la planification de la période de transition.

La réunion que nous avons tenue avec une trentaine de dirigeants de la société civile libérienne a porté sur les obstacles à une réconciliation nationale durable. Au cours d'un échange de vues dynamique, ces responsables ont insisté pour que les femmes aient un rôle et une voix au Gouvernement ; ils ont également préconisé le renforcement du dialogue interreligieux et la lutte contre la corruption et l'impunité. Le Conseil s'est également rendu à Congo Town où la MINUL appuie un programme qui propose une formation professionnelle à des femmes qui se livraient à des pratiques nocives pour d'autres femmes et filles. Ce programme propose à ses participantes d'autres moyens de générer des revenus et les sensibilise, dans le respect de leurs traditions culturelles, aux moyens de réduire la pratique de la mutilation génitale féminine.

À la fin de sa visite, le Conseil s'est rendu dans la plantation de caoutchouc de Firestone, l'un des premiers employeurs au Libéria, où nous avons discuté des perspectives et des problèmes des entreprises actives dans le pays.

Le 22 mai, le Conseil est retourné au Libéria visiter le camp de réfugiés du PTP situé à Zedru, à proximité de la frontière ivoirienne, où le Directeur exécutif de la Commission libérienne pour le rapatriement et la réinstallation des réfugiés et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) nous ont fait un exposé sur la situation des réfugiés ivoiriens dans l'est du Libéria. Nous remercions le HCR et les autres organisations de secours sur le terrain pour le travail humanitaire inestimable qu'ils mènent pour aider les réfugiés dans l'est du Libéria.

Nous avons ensuite écouté les représentants des réfugiés et les réfugiés eux-mêmes, qui ont fait part de leurs expériences, de leurs espoirs et de ce qu'ils estimaient être des obstacles à leur retour en Côte d'Ivoire. Bien que la plupart des réfugiés ivoiriens soient déjà rentrés chez eux, ceux qui sont restés disent craindre des persécutions, évoquant également les questions d'expropriation foncière; ce sont ces raisons qui les empêchent de rentrer en Côte d'Ivoire. Il semblerait que des informations précises et opportunes sur la situation dans leur région permettraient de contrer les rumeurs et les informations fausses qui circulent dans les camps. Certains des réfugiés que nous avons rencontrés étaient manifestement des partisans de Gbagbo qui ont déclaré que, s'ils rentraient, ce ne serait pas avant le départ du Président Ouattara.

Les représentants de la MINUL et de l'ONUCI ont également fait un exposé au Conseil sur la coopération intermissions le long de la frontière libéro-ivoirienne. Ils ont évoqué les divers problèmes de sécurité qui se sont fait jour à la suite de la crise ivoirienne, ainsi que les mesures conjointes novatrices qu'ils ont prises pour renforcer la coordination et la coopération en vue de mieux surveiller la situation aux frontières et de faciliter le rapatriement des réfugiés.

Dans l'ensemble, le Conseil a constaté les progrès considérables réalisés par le peuple du Libéria depuis la fin de la guerre civile en 2003. Nous sommes partis encouragés pour l'avenir, rassurés face aux défis actuels, et encore plus conscients de la nécessité d'assurer de manière responsable la transition de la MINUL.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Martin Briens, Représentant permanent adjoint de la France, qui fera un exposé au Conseil au nom de S. E. M. Gérard Araud, Représentant permanent de la France, qui a codirigé la mission du Conseil de sécurité en Côte d'Ivoire.

M. Briens (France) : Du 20 au 22 mai, l'Ambassadeur Menan du Togo et l'Ambassadeur Araud ont mené la mission du Conseil de sécurité en Côte d'Ivoire. C'était une visite très attendue, la première depuis 2008, un an après la fin de la crise postélectorale qui avait a fait plus de 3000 morts.

Le Conseil de sécurité a pu rencontrer l'ensemble des acteurs de la scène politique ivoirienne, le Président Ouattara, son Premier Ministre et certains de ses ministres, le Président de l'Assemblée nationale et les groupes parlementaires, ainsi que l'opposition politique non parlementaire. À Abidjan, le Conseil a eu également l'opportunité de s'entretenir avec la société civile ivoirienne, la Commission dialogue, vérité, réconciliation. Le Conseil a pu se rendre dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, vers la frontière avec le Libéria, une région qui porte encore les stigmates de la crise postélectorale. Dans la commune de Guiglo, le Conseil a eu ainsi des échanges directs avec les populations et les autorités locales et le comité local de veille et de sensibilisation. Enfin, le Conseil a saisi l'opportunité de ce passage à Abidjan pour avoir une réunion avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ma délégation souhaiterait adresser ses plus vifs remerciements aux autorités ivoiriennes pour avoir accueilli le Conseil, ainsi qu'au Représentant spécial du Secrétaire général en Côte d'Ivoire, M. Bert Koenders, et ensemble du personnel de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), pour avoir su organiser une telle visite qui était dense et exigeante sur le plan logistique.

Cette mission du Conseil avait pour objectif premier d'évaluer le processus de stabilisation engagé en Côte d'Ivoire. les membres du Conseil ont pu constater que le pays avait fait des progrès très significatifs en à peine 12 mois,

mais aussi que plusieurs défis demeuraient sur le plan de la sécurité aux frontières, de la réconciliation, de la lutte contre l'impunité et des causes profondes du conflit ivoirien, telle la question foncière.

Le Conseil s'est longuement entretenu avec le Président Ouattara et son gouvernement le 21 mai. Ils ont fait part aux membres du Conseil de leurs efforts et de leur confiance dans l'amélioration progressive de la situation sécuritaire, et ils ont souligné que la réforme du secteur de la sécurité butait encore sur plusieurs problèmes, comme le manque de moyens. Les membres du Conseil ont pris note du fait que le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion des dizaines de milliers de combattants restait l'un des défis les plus complexes et nouveaux par rapport à la période pré-électorale, défi auquel une solution durable reste encore à trouver avec le soutien des Nations Unies.

Au cours des rencontres du Conseil avec les associations et l'opposition, les clivages au sein de la société et de la classe politique sont apparus de manière nette et ont révélé l'ampleur de la tâche de la réconciliation en Côte d'Ivoire. Dans ce contexte, la Commission dialogue, vérité, réconciliation a exposé ses objectifs et ses méthodes de travail pour une justice transitionnelle. Le Gouvernement a fait part aussi au Conseil de sa détermination à apaiser les tensions, restaurer et renforcer le dialogue politique avec toutes les formations politiques, mais sans sacrifier la lutte contre l'impunité, a insisté le Président Ouattara.

La visite de terrain dans l'ouest de la Côte d'Ivoire a constitué un moment-clef. Le Conseil a pu prendre la mesure des nouvelles menaces à la paix et sécurité, qui justifient une présence renforcée de l'ONUCI dans cette partie du pays et des moyens efficaces de protection des civils, à travers aussi la coopération intermissions avec la Mission des Nations Unies au Libéria. Les interlocuteurs sur place du Conseil lui ont fait part de leur vive préoccupation par rapport à la circulation d'armes, aux attaques de combattants depuis le Libéria, à l'insécurité provoquée par les chasseurs traditionnels « dozos », au dénuement des forces de sécurité ivoiriennes, au défi humanitaire des « retournés » et à la confusion qui règne sur la propriété foncière.

Enfin, dans le cadre de sa visite à Abidjan, le Conseil a eu l'opportunité de tenir une réunion avec la CEDEAO le 21 mai, en présence de la Commission de l'Organisation, de plusieurs ministres de la région et sous la présidence du Ministre des affaires étrangères de Côte d'Ivoire.

La discussion a été riche, interactive et s'est concentrée sur la situation au Mali et en Guinée-Bissau. Sur la crise malienne, le médiateur, M. Djibril Bassolé, a informé les membres du Conseil des derniers développements relatifs à l'attaque contre le Président par intérim et des initiatives de la médiation. Nous avons exploré les pistes possibles de coopération et sommes convenus de maintenir un dialogue étroit sur ce dossier.

En conclusion, j'espère parler au nom de tous en disant que cette mission en Côte d'Ivoire aura permis au Conseil de mieux appréhender les fractures et les ressources exceptionnelles de ce pays, et par conséquent les grandes priorités pour l'action future des Nations Unies, dont les Ivoiriens ont encore besoin pour se relever de leurs longues années de crise.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Baso Sangqu, qui a codirigé la mission du Conseil de sécurité en Sierra Leone.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Au nom de Sir Mark Lyall Grant, Représentant permanent du Royaume-Uni, et en mon propre nom, j'ai le plaisir de présenter un compte-rendu de la visite en Sierra Leone que le Conseil de sécurité a effectuée le 23 mai.

L'objectif de la visite du Conseil en Sierra Leone était d'encourager la poursuite des efforts en matière de consolidation de la paix et de réconciliation nationale. Durant cette visite, les membres du Conseil ont rencontré le Président Koroma et plusieurs de ses ministres, ainsi que des représentants des 10 partis politiques enregistrés et des membres de la Commission électorale nationale. Les membres du Conseil ont également rencontré des membres de la société civile, notamment des groupes de femmes, afin de pouvoir entendre de la bouche des Sierra-Léonais les progrès remarquables accomplis par leur pays depuis la fin de la guerre civile – une marche en avant qui va se poursuivre avec la tenue prochaine des élections.

Nous tenons à remercier M. Jens Anders Toyberg-Frandzen, Représentant exécutif du Secrétaire général, et le personnel du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) d'avoir accueilli les membres du Conseil et facilité notre visite, d'autant que M. Toyberg-Frandzen n'est lui-même arrivé à Freetown que très récemment. Nous apprécions vivement l'appui que le BINUCSIL, de concert avec le reste des institutions du système des Nations Unies, fournit à la consolidation de la paix en Sierra Leone. On peut dire que le principe « Unis dans l'action » est véritablement à l'œuvre dans ce pays.

Comme vous pouvez vous y attendre, Monsieur le Président, la question des prochaines élections a largement occupé l'ordre du jour de la visite du Conseil. Le

Président Koroma nous a donné l'assurance, catégorique et bienvenue, que le processus électoral serait libre, régulier et transparent. Nos entretiens avec tous les partis politiques et la Commission électorale nationale nous ont rassurés quant à la bonne marche des préparatifs du scrutin de novembre. Certes il nous a été dit que le climat politique dans le pays demeure dominé par une rivalité et une méfiance intenses entre les deux principaux partis politiques, mais les membres du Conseil ont jugé encourageant le fait que tous les partis ont signé une déclaration dans laquelle ils s'engagent à respecter les règles établies en cas de contestation des résultats des élections et à ne pas recourir à la violence.

Dans le cadre de nos rencontres avec les militaires et d'autres représentants du secteur de la sécurité, nous avons été encouragés par la volonté de l'armée et de la police de demeurer neutres. La formation militaire et de police fournie par l'ONU et les donateurs bilatéraux ces 10 dernières années a clairement contribué à développer une culture du maintien de l'ordre fondée sur la protection de la sécurité et des droits fondamentaux de tous les Sierra-Léonais. Il convient de poursuivre ce travail.

Sur le dossier de l'achat d'armes destinées à la police sierra-léonaise, le Président Koroma nous a assuré que ces armes avaient été remises aux forces armées sierra-léonaises en présence d'observateurs internationaux.

Un autre indice des progrès constatés par le Conseil a été la fierté manifestée par le Gouvernement sierra-léonais et par l'armée à la perspective du déploiement prochain de soldats de la paix sierra-léonais au sein de la Mission de l'Union africaine en Somalie.

Au cours de notre déjeuner avec les acteurs de la société civile, nous avons rencontré des représentantes de groupes de femmes, qui nous ont fait part de leurs réflexions sur la consolidation de la paix et la réconciliation, notamment pour ce qui est de la question de l'indemnisation des victimes de guerre. Tous les intervenants ont souligné le rôle d'alerte rapide que peuvent jouer les femmes en cas de conflit potentiel, et ils se sont prononcés en faveur d'une représentation plus importante des femmes au Parlement.

Pour terminer, il convient d'analyser le chemin parcouru. Les progrès accomplis par la Sierra Leone depuis la fin de la guerre civile, il y a 10 ans, sont remarquables. Bien sûr, des problèmes considérables demeurent, notamment le fort taux de chômage des jeunes, le délabrement des infrastructures et la faiblesse des capacités institutionnelles. Mais il y a des raisons de se montrer optimiste sur le fait que la Sierra Leone est résolument sur la voie qui la mènera vers une paix durable. Le Conseil de sécurité continuera d'assumer sa part de responsabilité dans ce cheminement.

Je suis reconnaissant à l'Ambassadeur Mark Lyall Grant et à la Mission du Royaume-Uni d'avoir codirigé la mission du Conseil. Je m'associe aux autres membres du Conseil pour exprimer mes remerciements aux membres du Secrétariat, qui ont fait preuve de beaucoup de professionnalisme et de diligence en organisant cette mission dans un délai restreint.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil de sécurité, je remercie tous les membres du Conseil et du Secrétariat qui ont participé à cette mission pour la manière dont ils se sont acquittés de leurs importantes responsabilités au nom du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 9 h 25.